

## ENSEMBLE POUR LA SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE, L'ALIMENTATION DES ENFANTS ET L'ALLAITEMENT

### NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA POLITIQUE DES SERVICES DE SANTÉ

L'*Azienda per i Servizi Sanitari*<sup>1</sup> de la Province de Trente (APSS) s'applique à protéger et promouvoir la santé des personnes et de la communauté et à améliorer son offre d'assistance. L'APSS réaffirme la centralité des droits et des compétences des enfants et de leurs familles, informe et aide les parents à opérer, en toute connaissance de cause, des choix visant à assurer aux enfants les meilleurs soins de santé et la bonne qualité de leur alimentation, dans le respect des règles OMS-UNICEF des bonnes pratiques édictées pour les Hôpitaux et les Communautés « Amis des Enfants », fondées sur une efficacité à toute épreuve et indépendantes des intérêts commerciaux.

#### POLITIQUE D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES PARENTS

Les enfants et leurs parents reçoivent un bon accueil dans les structures et les services de l'APSS. Les mères peuvent allaiter dans tous les espaces ouverts au public. Dans les structures sanitaires et dans la communauté ont été aménagés des espaces protégés (Baby pit stop) où les parents trouvent le nécessaire pour nourrir et changer les enfants.

#### OPÉRATEURS FORMÉS ET COMPÉTENTS

Tous les opérateurs de l'APSS venant en contact avec les enfants et leurs parents ont reçu une formation spécifique sur l'alimentation des enfants et sur l'allaitement afin de fournir aux familles toutes informations utiles et leur apporter leur aide et leur soutien.

#### PARENTS INFORMÉS, DÈS LA GROSSESSE

Afin de les aider à faire des choix judicieux en matière de soins à donner à leurs enfants et d'alimentation, les parents reçoivent, déjà dès la grossesse, une information claire, complète, mise à jour et indépendante des intérêts commerciaux. Les opérateurs de l'APSS sont à disposition pour répondre à toutes les questions et clarifier les doutes sur ces thèmes.

#### ACCOUCHER DE FACON NATURELLE

Le jour de l'accouchement, la mère peut être accompagnée et assistée de son compagnon ou d'une personne de confiance ; elle peut marcher, boire et s'alimenter légèrement, choisir comment soulager la douleur et, sauf indication contraire du médecin, choisir la position où elle se sentira le plus à l'aise.

#### ENFANTS ET PARENTS ENSEMBLE

Le contact peau à peau, qui a lieu immédiatement après la naissance, contribue à la création du lien affectif entre la mère et son enfant. Nous encourageons les parents à rester toujours auprès de leur enfant, à l'hôpital tout comme à la maison, pour renforcer la relation et favoriser la continuité des soins. Les parents sont informés sur les comportements à adopter pour la sécurité de leur enfant.

---

1 Organe local du Service de Santé italien (N.d.T.)

## AIDE ET SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX PARENTS

Les parents sont aidés à comprendre le comportement de leur enfant, à prendre soin de lui, à percevoir les signaux de l'enfant et à y répondre, et à le nourrir chaque fois qu'il le demande. Les mères sont aidées à trouver la position la plus confortable pour allaiter et on leur explique comment recueillir leur lait. Des conseils sont donnés aux mères qui n'allaitent pas sur l'alimentation appropriée à leur enfant et sur les règles de sécurité à respecter. Les parents sont informés sur les signes d'une alimentation correcte et d'une bonne croissance. Les sucettes et les tétines sont déconseillées durant le premier mois de vie lorsque l'enfant apprend à se nourrir au sein. Les parents apprennent où et comment contacter les opérateurs et les bénévoles ayant reçu une formation sur les soins à donner aux enfants et sur leur alimentation.

## UNE ALIMENTATION Saine ET NATURELLE

Les mères sont encouragées à allaiter parce que c'est la manière la plus saine et la plus naturelle de nourrir les enfants, et parce que les effets bénéfiques de l'allaitement sont importants pour la santé des enfants et des mères, pour les familles, pour la société et pour l'environnement. Les mères sont incitées à allaiter de manière exclusive jusqu'à la fin du sixième mois et à continuer jusqu'à deux ans ou plus, si la mère et l'enfant le désirent. Les parents sont aidés à comprendre à quel moment leur enfant est prêt à accepter d'autres aliments que le lait. Ils sont informés sur les aliments à choisir pour une alimentation saine et sur la manière de les présenter à l'enfant.

## PROTECTION CONTRE LA PUBLICITÉ

L'APSS adhère au *Code International OMS de commercialisation des substituts du lait maternel* pour protéger les familles et les opérateurs contre tout type de promotion et de publicité des substituts du lait maternel, des biberons, des tétines, des sucettes et des téterelles. Les *substituts* du lait maternel sont utilisés sur indication du médecin ou lorsque les parents disposent d'informations leur permettant de faire un choix informé.

Ceci est une note de synthèse sur la politique des services sanitaires pour la santé de la mère et de l'enfant, l'alimentation des enfants et l'allaitement. Quiconque désire recevoir de plus amples informations relatives aux pratiques des services de l'APSS peut demander aux opérateurs sa version intégrale ou la télécharger du site de l'APSS.